XIIe ANNÉE — N° 3951 — DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1901

LA CROIX

DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,30 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

35, Rue des Ursulines, 35

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Hier soir, à Denain, malgré les efforts des membres du bureau syndical, la grève immédiate a été votée par une réunion de 2 000 mineurs et délégués des différentes Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais. Ceux qui ont déchaîné la tempête deviennent impuissants à la contenir.

✕

A la Chambre, l'interpellation sur la crise viticole a donné lieu à un très bon discours de M. Lasies sur les souffrances de l'agriculture en général et les remèdes à y apporter. Deux députés socialistes du Midi, MM. Narbonne et Lafferre, sont également intervenus.

Ce débat, qui tiendra plusieurs séances, se poursuivra vendredi.

✕

M. Constans partira pour Constantinople le samedi 23 novembre pour renouer les relations diplomatiques.

Le Sultan a fait porter ses compliments à M. Bapst, chargé d'affaires de France.

✕

Il y a quelques semaines, on annonça que lord Kitchener allait être rappelé. Aussitôt la nouvelle fut démentie.

Aujourd'hui, [illegible] l'attitude de la nouvelle. Lord Kitchener va être remplacé par le général Jean Hamilton, qui doit arriver sous peu au Cap.

✕

En attendant son retour, lord Kitchener est forcé d'avouer aujourd'hui divers échecs des colonnes anglaises envoyées contre de Wet.

Enfin, on avait dissimulé avec soin jusqu'ici la reddition, le mois dernier, de 180 Anglais dans le district de Sommerset-East.

✕

Le général sir Redvers Buller obtient une véritable réparation. Il est nommé président de la Commission des réformes de l'armée anglaise.

✕

Le successeur de Ly-Hong-Tchang vient d'être désigné. Il se nomme Youan-Chih-Kai. C'est un nom à retenir. On le dit le meilleur ami du parti des réformes et favori de l'empereur de Chine.

LES CHANTS DU SANCTUAIRE

1 vol. grand in-8° de 132 pages. Broché, 1 fr. 50; port, 0 fr. 60. Relié, 2 fr. 50; port, 0 fr. 60. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard.

Ce magnifique recueil de chants religieux contient 70 morceaux avec accompagnement : messes, motets, psaumes en faux bourdon, litanies, cantiques, etc.

Ces chants, chœurs et solos, tout en étant simples, sont très mélodieux. Nous croyons qu'ils seraient employés pratiquement dans les Séminaires, les lycées, collèges, pensionnats et maîtrises.

Leur simplicité, qui n'enlève rien à leur charme, permettra aux directeurs de les apprendre sans difficulté à ceux qu'ils dirigent.

A VOTRE DOIGT ...MADAME!..

— Voulez-vous du café..?

— Merci mille fois.

— Du thé..?

— Pas davantage.

— Du cognac..? du kirsch..? du rhum..? du kummel..? du curaçao..?

— Au contraire.

Et Marie de N... s'en va, en faisant son petit nez : « Il est désagréable comme tout, cet abbé-là!.. il ne mange pas, il ne boit pas, et il est juif!

— ... Moi, je suis juif..?

— Parfaitement... m'avez-vous, oui ou non, demandé tout à l'heure de l'argent pour les élections..?

— C'est très juste.

— Donc, vous êtes juif!..

— Quel raisonnement!.. D'ailleurs, m'en avez-vous refusé..?

— Absolument.

— Donc, vous êtes encore plus juive que moi!.. »

—o—

Et elle partit, légère comme un oiseau, offrant du thé par-ci... du café par-là... des liqueurs partout; et, quand elle passait sous un lustre, des éclairs s'allumaient à son cou et dans ses cheveux.

Puis la conversation s'engagea... la même toujours... celle qu'on entend tous les soirs dans certains salons chrétiens, la plainte monotone et lassante : « Que c'est triste!... on a encore osé ceci!.. on a fait cela!.. où allons-nous!!? et les élections prochaines..? mauvaises.. *sûrement!!.* »

Et comme, malgré lui, l'abbé donnait un trop grand coup de pincettes sur la bûche de la cheminée, on devina la protestation :

— Elles seront mauvaises, sûrement, n'est-ce pas, l'abbé..?

— . . . . . !!!!

— Vous ne répondez pas..?

— *J'aime mieux cela... je vous en dirais trop!...*

— Il est grinchu ce soir comme un sacristain en colère... insiste Mme de N... mais cela m'est égal : « Alors, l'abbé, elles seront *sûrement* mauvaises, les élections..?»

Elle faisait cela par taquinerie, par ce plaisir qu'éprouve une femme de pousser un homme à bout, curieuse de voir ce qu'il fera... « Elles seront *sûrement* mauvaises..?

— ... *Si vous le voulez... vous Madame.*

— Oh!.. c'est trop curieux!.. si je le veux... moi..? vous me devez une explication ou une réparation par les armes... »

Et elle vint se planter sur un pouf, face à l'abbé.

—o—

— ... D'abord, dit le prêtre, que penseriez-vous d'un soldat qui se traînerait à la bataille en geignant : « Je suis battu d'avance!!... » Qu'il ferait mieux d'aller se coucher..? Ensuite une élection est surtout une question d'argent... elle n'est même qu'une question d'argent. Boulanger — pas un bien grand héros — a eu un million à sa disposition; il a bouleversé la France et mis le gouvernement à deux doigts de sa ruine. Le petit Dreyfus avec quelques millions, a brisé les fers, scellés par l'indignation de tout un peuple, il est revenu de l'île du Diable et ne se gêne plus pour boire maintenant l'apéritif au Café de la Paix... Tout à l'heure, oui, je tapais sur la bûche... je pensais que si quelques chrétiennes en France s'unissaient pour offrir au Christ... ce qu'on a refusé au général Boulanger... si les catholiques avaient un million — un seul — pour la bataille suprême du mois de mai prochain... oh alors!!.

Et il faut qu'ils l'aient!!..

On a trouvé un million pour le Dôme; les bonnes élections sont une chose bien autrement grave... une grâce que Dieu n'accordera qu'à *des sacrifices extraordinaires...*

Et c'est logique!..

Un mineur mange du pain et boit de l'eau, pendant des mois, lui, sa femme, ses enfants, pour faire réussir sa grève... Pour faire triompher nos idées aux élections, qu'avons-nous fait..? Comptez les chrétiens qui ont taillé dans le vif de cette aisance guettée demain par le Socialisme vainqueur..? Vous vous plaignez d'être battus... mais, si pour gagner la bataille, il faut du sang... pour gagner les élections, il faut de l'or!... et pas un or marchandé!.. pas une cartouche qu'on a chichement jetée trop tard!.. de l'argent tout de suite aux chefs, à M. Piou, à la *Ligue des Femmes françaises*, à Jules Lemaître, à qui vous voudrez, pourvu qu'il représente la cause des honnêtes gens et la lutte à outrance contre la Franc-Maçonnerie...

—o—

— Mais moi..? moi..?? dit la petite dame, vous m'avez mise en cause... les élections, paraît-il, dépendent de moi..?

— Dans votre département... oui... de vous!

— Oh... c'est trop fort!..

— Le salut..? il est à votre doigt!.. à votre cou!.. à vos oreilles, Madame!.. Tant pis!.. Vous m'avez poussé à bout!.. Madame, vous êtes toute charmante et gracieuse... vous n'avez besoin d'*aucune* pierre pour l'être davantage; et, d'ailleurs, la plus jolie auréole qui puisse nimber un front de femme, c'est le dévouement, le sacrifice et l'amour!.. Vous avez ce soir pour 20 000 francs de bijoux sur vous... voulez-vous..? vous comprenez..? les femmes *puennes* de Carthage *donnèrent* un jour leurs cheveux à Annibal pour les tordre en cordages de machines de guerre... Je ne vous demande que vos bijoux... ce n'est même pas moi qui vous les demande, c'est la France en deuil de ses gloires et de ses croyances... c'est la Patrie épouvantée de ce qui lève à l'horizon... c'est la main crucifiée de votre Dieu qui se tend vers vous!.. Donnez, à femme, des cartouches à ceux qui vont se battre!.. donnez de l'or à la cause sainte!.. donnez pour conserver au Christ la patrie de tant de braves gens!..

—o—

— Tout cela, s'écrie la petite Mme de X..., c'est parce que vous, vous n'avez pas de bracelets... pas de boucles d'oreilles... pas de bagues... c'est très joli... toujours nous!.

Alors l'abbé réfléchit :

— Pardon... comtesse... j'ai une bague... en or... un souvenir très cher... celle que portait Mgr Darboy quand on le fusilla dans le chemin de ronde de la Roquette, elle me fut offerte par une mourante comme remerciement suprême du pardon de Dieu... cette bague je la donne, j'y tiens pourtant plus encore que vous à vos bijoux, mais il me semble que, de là-haut, le vieil archevêque sera content de se battre même aujourd'hui pour la cause de Dieu... Avez-vous une autre objection..?

— Aucune...

— Alors?.

—o—

Et ce soir-là, on écrivit sur une liste improvisée :

Action libérale

Don à M. Piou : une bague en diamant... comtesse de X...;

L'anneau historique de Mgr Darboy, or et topaze... l'abbé... E. L.

Et maintenant, petits et grands... riches ou pauvres... prêtres ou laïques... nous vous tendons la main à *tous* avec une immense angoisse et une grande espérance: *Pour la France qui ne veut pas mourir encore!..*

PIERRE L'ERMITE.

N.-B. — *Adresser toutes les offrandes à la* Croix, *5, rue Bayard, qui les répartira entre les destinataires.*

ROME

Notre correspondant particulier télégraphie :

Rome, 16 novembre, 2 h. 10 soir.

Le Saint-Père a reçu ce matin Mgr de Sanne, coadjuteur de Mgr Cazet, évêque et vicaire apostolique de Madagascar. S.

GAZETTE DU JOUR

TOUJOURS EDGAR

M. Monteil, l'homme aux fiches, le célèbre préfet de la Haute-Vienne, avait *ordonné* au Conseil municipal de Nexon de trouver, *dans les quarante-huit heures*, un local pour les institutrices laïques qu'il allait envoyer pour remplacer les religieuses, très populaires et depuis longtemps dévouées à la jeunesse du pays.

Après un moment de faiblesse, le maire et les conseillers se sont ressaisis, nous dit la *Croix de Limoges*; ils ont répondu qu'ils ne se mêleront de rien et que le préfet peut venir lui-même, s'il le veut, chercher et louer *la maison qui lui plaira. Si M. le* préfet envoie son institutrice, elle est exposée à coucher dehors.

REMPLACEZ-LES

Il paraît que nous avons méconnu les excellentes intentions des dames de la *Fronde* qui demandent que l'on fasse disparaître les Sœurs de Charité et que l'on protège un peu plus les moineaux.

Elles nous font savoir qu'en la circonstance elles veulent simplement servir d'auxiliaires à l'autorité ecclésiastique.

C'est vraiment un peu trop de zèle, et nous sommes certains de ne pas trop nous avancer en affirmant que, si l'autorité ecclésiastique juge nécessaire de réformer quoi que ce soit chez les Sœurs de Charité, elle le fera sans le concours de ces dames.

Nous persisterons pour notre part à douter de leur compétence jusqu'au jour où nous les verrons ouvrir des asiles aux orphelins, aux abandonnés, aux vieillards, et quitter un instant la plume pour se faire les humbles servantes de tous ces déshérités, voire même tendre la main de porte en porte pour leur mendier la pitance quotidienne.

Après avoir critiqué et même un peu diffamé les Sœurs de Charité, nous espérons voir les dames de la *Fronde* passer de la théorie à la pratique et remplacer les Sœurs qu'elles jugent impropres à leur mission.

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Les amateurs de statistiques dédaignent les vaines phrases et n'ont confiance qu'aux chiffres bien alignés.

Certes les chiffres ont leur valeur, mais le difficile est parfois de contrôler leur origine et leur exactitude.

En voici un exemple: Le ministre de l'Agriculture affirme, d'après sa statistique officielle, qu'au 1er août 1901, le stock de blé disponible en France était de 13 052 522 hectolitres.

Le *Bulletin des Halles*, journal technique très renseigné, estimait de son côté que ce stock ne dépassait pas 1 332 163 hectolitres.

Un spécialiste, M. Couteaux, donne de son côté le chiffre de 8 500 000 hectolitres.

Et enfin un autre journal technique, le *Marché français*, porte le stock au chiffre de 32 696 161 hectolitres.

De toutes ces éloquences chiffrées, laquelle croire?

Aucune sans doute, car il semble très difficile d'estimer les réserves de blé contenues dans les greniers français, et comme d'ailleurs personne n'est payé pour cela, chacun y va de son petit à peu près, ce qui aboutit aux *légères(!)* différences ci-dessus.

CONJONCTION D'ASTRES

Dans la nuit de demain, 17 novembre, à lundi, aura lieu à très peu près la *conjonction* de trois des planètes visibles à l'œil nu : *Vénus, Jupiter et Saturne.* Ce phénomène très rare pourra être observé, si le temps le permet, avec une lunette de force moyenne, par 3°12' de latitude céleste Sud. — Ces trois planètes, dont les durées de révolution sidérale sont respectivement 224 jours 70, 11 ans 314 jours et 29 ans 166 jours, ne se retrouvent qu'à de très longs intervalles sur le même degré de longitude céleste en conjonction.

TOMBÉES AU CHAMP D'HONNEUR

M. Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, dans une lettre adressée au *Gaulois*, signale la mort de deux Sœurs de Charité tombées victimes de la tuberculose contractée en soignant les tuberculeux à l'Hôtel-Dieu.

Voici un extrait de cette lettre :

La semaine dernière, le corbillard des pauvres sortait deux fois de l'Hôtel-Dieu. Il conduisait au champ du repos deux religieuses novices mortes à trois jours d'intervalle de la tuberculose. L'une d'elles avait 26 ans, l'autre 31. Elles appartenaient à cette communauté des Augustines qui, depuis tant d'années, dessert l'hôpital fondé par saint Landri et doté par saint Louis.

Ces deux religieuses étaient mortes au champ d'honneur, atteintes par le mal terrible qui envahit nos hôpitaux, décime Paris *et tue toutes les Augustines qui se succèdent à l'Hôtel-Dieu*, au milieu de ces salles où l'on compte 75 tuberculeux sur 100 malades.

Certes, la tuberculose n'épargne pas les infirmières des hôpitaux laïcisés, et il n'est que juste de rendre ici hommage à ces dernières, qui payent aussi leur tribut au fléau.

Voilà le danger auquel sont exposées les femmes qui se font, dans nos hôpitaux parisiens, les servantes des malades, danger qui cependant n'a jamais arrêté leur recrutement. Le dévouement n'est-il pas l'apanage de leur sexe!

Tous les ans, il est vrai, au Conseil municipal, un groupe de sectaires réclame l'expulsion des religieuses de deux hôpitaux qu'elles occupent encore à Paris, l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis. Ce vœu, fort heureusement, n'a pas été entendu jusqu'ici par les pouvoirs publics, mais il faut que l'on sache bien quel est le champ de bataille dont on veut éloigner les nobles femmes qui ne demandent jamais qu'on améliore leur sort, c'est celui où toutes les combattantes meurent, frappées avant l'âge par le mal impitoyable qu'elles secourent.

Sur la porte de leur communauté, il faudrait graver le vers de Dante :

Lasciate ogni speranza

Toutes celles qui franchissent ce seuil de douleurs et de larmes sont des condamnées volontaires à la mort. N'est-il pas juste de saluer le cercueil de ces deux novices dont personne n'a connu la destinée?

Quelles constatations sont plus cruelles que celles-là? Quelles sont, d'autre part, les conclusions à en tirer?

Il me semble que le cœur et la raison vont nous les suggérer.

Il faut d'abord maintenir à leur poste d'honneur et sur le terrain où elles ont fait leurs preuves et où elles doivent tomber, ces femmes qui se sacrifient pour soigner les malheureux dont le voisinage les tue. Il faut aussi rendre justice à la phalange d'infirmières qui desservent nos hôpitaux.

Ambroise Rendu termine sa lettre en demandant que la lutte contre la tuberculose soit menée avec une nouvelle vigueur.

FONDATION D'ÉTABLISSEMENT

Louage dans un établissement

Dans une lettre très savante et très judicieuse adressée à l'*Univers*, M. l'abbé Gayraud dénonce « l'interprétation arbitraire et violente du texte de la loi de 1901, interprétation qui a considéré comme tenus de se faire autoriser un grand nombre d'établissements qui ne sont nullement compris dans les termes du paragraphe 2 de l'article 13 ».

L'article 13 porte, en effet, à son paragraphe 2 : « Une Congrégation religieuse ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat. »

Mais, à côté de la communauté qui « fonde un nouvel établissement », il y a la communauté qui loue ses services à un nouvel établissement.

La première est tenue à obtenir un décret rendu en Conseil d'Etat.

La seconde reste sous le régime de la législation antérieure à la loi de 1901.

La communauté qui ne donne à un établissement un certain nombre de ses religieux ou de religieuses, de Frères ou de Sœurs, qu'à titre de serviteurs ou de préposés, ne fait pas œuvre de fondation; elle consent purement et simplement un contrat de louage.

M. l'abbé Gayraud dit à cet égard :

Ces communautés congréganistes « louent leurs services », suivant l'expression employée par M. le président du Conseil, dans des établissements qui ne sauraient être regardés comme des fondations d'une Congrégation, et qui, par suite, ne tombent pas sous le paragraphe 2 de l'article 13.

Malheureusement, assure M. l'abbé Gayraud, à la suite de l'interprétation arbitraire et abusive contenue dans la circulaire de M. Leygues, la confusion entre la Congrégation qui fonde, et la Congrégation qui loue a amené beaucoup de demandes ayant pour objet de faire autoriser par le Conseil d'Etat un grand nombre d'établissements exempts de cette autorisation.

C'est, d'après lui, une grave erreur, susceptible d'entraîner de fâcheuses conséquences.

Si, en effet, l'on admet que les écoles ou les hospices fondés par des particuliers et leur appartenant, dans lesquels les congréganistes ne font que « louer leurs services » sont des établissements fondés par la Congrégation, soumis au paragraphe 2 de l'article 2, il s'ensuivra :

1° Que la fondation de ces établissements réglée par les articles 22, 23 et 24 du décret du 16 août 1901 sera soumise à des formalités longues, minutieuses, innombrables, ayant pour objet d'aboutir, le plus souvent, au rejet de la demande;

2° Que toutes ces écoles, tous ces hospices congréganistes pourraient être supprimés par simple décret, aux termes du paragraphe 3 de l'article 13;

3° Qu'en cas de fermeture de l'établissement par décret, le fait même de l'autorisation serait invoqué comme preuve que l'immeuble est un bien réel de la Congrégation, et que le propriétaire légal n'est que la personne interposée visée par l'article 17 :

Sont réputées personnes interposées..... 3° le propriétaire de tout immeuble occupé par l'association, alors qu'elle a été déclarée illicite.....

M. l'abbé Gayraud estime donc qu'il a été commis une erreur grave, et il fournit les moyens de la réparer :

Par quels moyens peut-on réparer cette faute? Le plus simple, c'est que la Congrégation même qui a fait la demande d'autorisation retire expressément et officiellement cette demande, soit en notifiant ce retrait, dès maintenant, à la direction des cultes qui en donnera récépissé, soit en déclarant, au Conseil d'Etat, le moment venu, qu'elle ne peut fournir le dossier nécessaire à l'appui de la demande et qu'elle la retire. De leur côté, les propriétaires des établissements, qui louent les services des congréganistes, doivent former opposition aux demandes d'autorisation qui ont été déposées pour ces établissements, contrairement à la loi et au détriment de leurs droits légaux.

LA GRÈVE GÉNÉRALE

DES MINEURS

La grève déclarée dans le Nord

L'*Echo de Paris* publie la dépêche suivante de son envoyé spécial :

Ainsi que je le faisais pressentir, la grève vient d'être votée par la réunion de Denain. 2000 mineurs et délégués des différentes Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais y assistaient.

Malgré les efforts des membres du bureau syndical qui voulaient faire patienter les mineurs et devant la réponse peu satisfaisante des membres du Comité fédéral qui ont télégraphié de Paris le résultat négatif de leurs démarches, l'assemblée, à l'unanimité, a voté la grève.

Ce sont les grévistes d'Haveluy qui ont décidé leurs camarades. Ils étaient du reste venus armés de gourdins énormes sur lesquels étaient vissés des boulons de fer. Le mot d'ordre est la grève pour demain et du calme.

Les délégués de Courcelles-les-Lens, de la Compagnie de l'Escarpelle, ont promis à leurs camarades de Denain qu'ils se mettraient aussi en grève demain matin.

Les délégués du Pas-de-Calais ont affirmé que leur bassin partirait demain ou après-demain.

Sur les routes s'éloignant de Denain, des émissaires de tous les puits de la Compagnie d'Anzin sont allés porter le mot d'ordre en criant : « Vive la grève! A bas les roufians! » c'est-à-dire les non-grévistes, et dans la nuit profonde ces cris résonnaient lugubrement.

A Carmaux

Les mineurs syndiqués sont invités par voie d'affiches à assister à une réunion qui sera tenue dimanche 17 novembre, à 2 heures.

Le même jour, à 3 h. 1/2, et dans le même local, aura lieu une seconde réunion, à laquelle on invite tous, les mineurs du bassin de Carmaux syndiqués ou non syndiqués.

AU PALAIS-BOURBON

Les retraites des ouvriers mineurs

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales a entendu le ministre des Travaux publics sur les divers projets relatifs aux retraites des mineurs. Le projet du gouvernement ne modifie en rien la loi de 1894, mais il constitue un fonds de bonification annuelle de cinq millions environ au moyen duquel, durant la période transitoire qui s'étendra jusqu'en 1925, les pensions des ouvriers mineurs ayant vingt-cinq ans de service et 55 ans d'âge, seraient complétées à 300 francs. Ces cinq millions seraient obtenus par un prélèvement supplémentaire de 0 fr. 50 ou de 0 fr. 25 % sur les salaires de tous les mineurs, par un versement égal des Compagnies et aussi par le produit de 0 fr. 25 additionnels environ sur la redevance annuelle des mines, dont le principal est incorporé au budget; à ces ressources serait ajouté le produit éventuel des adjudications des concessions nouvelles, conformément à un projet spécial, actuellement soumis à la Commission du travail.

M. Baudin a exposé à la Commission les

INFORMATIONS DU SOIR

LA GRÈVE DES MINEURS

BASSIN D'ANZIN

Notre correspondant de Denain nous télégraphie :

Denain, 16 novembre, 5 h. 12.

Dans la réunion de vendredi soir à Denain la grève a été déclarée, malgré le bureau du Syndicat demandant un délai de vingt-quatre heures.

Le travail est arrêté aux quatre fosses environnant Denain.

Les descentes sont peu nombreuses, on prévoit pour cette après-midi la grève dans les autres localités, et pour lundi la grève générale est certaine dans le bassin d'Anzin.

M. Bexant est arrivé à Denain à midi.

Le calme est complet. D.

Du *Journal des Débats*:

Valenciennes, samedi, 10 h. — La réunion de Denain, où a été votée la grève hier soir, a commencé à 5 heures. Elle a été secrète.

On sait pourtant que, sur 32 délégués du bassin d'Anzin, 27 y assistaient. Appelés à se prononcer pour ou contre la grève, 6 ont voté pour et 21 contre.

A 7 heures du soir, a eu lieu à Denain, dans la salle du Syndicat central, une réunion ouverte au public, à laquelle 2 000 mineurs environ assistaient.

A 8 heures, aucune des nouvelles que l'on attendait de M. Bexant, qui se trouvait à la Chambre avec les délégués devant la Commission d'assistance, n'était parvenue à Denain.

Un peu après 8 heures, on remet enfin au président un télégramme de Bexant annonçant que le Comité fédéral se réunit pour délibérer sur la décision définitive à prendre, priant la réunion des mineurs d'attendre quelques instants que cette décision puisse leur être communiquée.

Bexant leur télégraphiera de nouveau, aussitôt que cette décision aura été prise.

Comme le télégraphe ferme à Denain à 9 heures, on se demandait si cette seconde dépêche pourrait arriver en temps utile.

L'animation était devenue extraordinaire; la foule, sans cesse grossie, débordait jusque dans la rue, impatiente et frémissante, lorsqu'à 9 heures précises, le second télégramme de Bexant arrive enfin. Il est accueilli par une formidable acclamation de : « Vive la grève! »

Le président en donne lecture au milieu de l'émotion générale; la dépêche est ainsi conçue : « Attendez encore quelques jours avant voter grève. »

Parmi les plus exaltés, c'est un véritable désappointement, et les commentaires malveillants sont échangés sur le compte de Bexant, que les violents qualifient de vendu et de traître.

La sortie s'opère dans un brouhaha indescriptible, au milieu des cris de colère

D'autre part, un télégraphe de Denain au *Temps* :

Rentrée dans leurs villages, les six délégués de la minorité ont réussi à entraîner leurs camarades, et, ce matin, la grève est générale dans les trois fosses de Denain, qui comptent au total 2 300 ouvriers. Une cinquantaine de mineurs seulement sont descendus dans chaque fosse.

D'autre part, la grève, qui était presque terminée aux fosses de Lambrecht et de Haulovy (division de Bellevue), a repris ce matin. Il n'y avait plus, hier, que 60 grévistes; on en compte, aujourd'hui, près de 400.

Le nombre total des mineurs du bassin d'Anzin est d'environ 15 000.

A HAVELUY

Valenciennes, 16 novembre. — A Haveluy, seul point du Nord où la grève soit réellement dans son plein, depuis l'après-midi d'hier un poste de police a été installé dans la fosse, sous le commandement d'un officier, avec sentinelles placées à toutes les issues, en cas de troubles que l'autorité redoute.

Lens, 15 novembre. — Les mineurs du Pas-de-Calais sont toujours très calmes.

M. Evrard, secrétaire général du Syndicat, est rentré à Lens ce matin, venant de Paris. Il s'est immédiatement rendu auprès de M. Basly, avec lequel il a longuement conféré.

Hier, au sortir du Palais-Bourbon, les délégués du Comité fédéral des mineurs s'étaient réunis dans un café du boulevard Saint-Germain pour délibérer sur la situation.

M. Evrard, au nom des délégués, a envoyé à M. Basly, député du Pas-de-Calais, le télégramme suivant :

Commissions n'ont pas pris résolution, attendons pour nous prononcer.

Saint-Etienne, 16 novembre. — On attend ici l'arrivée de M. Cotte.

Tout est calme pour le moment. Les gens du pays sauront que les mineurs, en admettant même qu'ils se révoltent contre l'autorité du Comité fédéral, ne se mettraient pas en grève avant d'avoir touché leur paye, c'est-à-dire avant samedi prochain.

LES MINEURS ALLEMANDS

La *Gazette nationale* de Berlin déclare que le Syndicat allemand des mineurs a désigné deux délégués pour inviter les mineurs français au cours d'une conférence internationale à ne pas agir inconsidérément et pour les avertir de n'avoir à compter sur aucun secours pécuniaire de la part des Allemands.

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES

Les représentants à Paris de plusieurs grandes Compagnies houillères, interrogés ce matin, ont déclaré que la grève est, en effet, déclarée à Denain, mais ils ont confirmé qu'une décision définitive ne sera prise par les Syndicats du bassin d'Anzin qu'après la réunion de demain matin dans laquelle M. Bexant, délégué, doit rendre compte de son mandat.

Néanmoins, on s'attend à bref délai à l'extension de la grève dans d'autres bassins, notamment dans le Nord, où l'agitation est entretenue par les militants de plusieurs organisations socialistes.

La grève, toutefois, ne serait pas générale, et il est certain qu'elle rencontrera une vive résistance dans plusieurs centres miniers, particulièrement dans le Pas-de-Calais.

Les Compagnies déclarent se désintéresser de la grève elle-même, le gouvernement ayant seul qualité pour intervenir dans le conflit actuel, et pour prendre les mesures d'ordre.

Les ingénieurs assureront les mesures ordinaires de conservation et les Compagnies attendront que les mineurs reprennent le travail.

Les réserves de charbon sont moins importantes qu'on ne l'a dit, et la grève aurait pour effet certain d'augmenter à bref délai le prix du charbon.

Les Compagnies ont fait connaître leur réponse aux revendications des mineurs et sont résolues à ne pas accepter des conditions de travail qui auraient pour résultat certain la ruine de l'industrie houillère.

Elles seraient réduites à renoncer à leurs exploitations plutôt que d'en entreprendre elles-mêmes la désorganisation et de s'acheminer à la faillite. (*Agence nationale.*)

Cherbourg, 16 novembre. — Le chauffeur Wapenski, du cuirassé russe *Peresvet*, a succombé à l'hôpital maritime aux suites d'un accident arrivé en cours d'une manœuvre à bord.

L'inhumation aura lieu ce soir.

Une délégation des troupes françaises y assistera.

LE SCRUTIN DE LISTE

La Commission du suffrage universel s'est réunie cette après-midi à la Chambre.

Cette Commission s'occupe de toutes les questions intéressant la réforme électorale; c'est en son nom qu'est fait le rapport sur les mesures propres à assurer le secret du vote; c'est à elle que sera renvoyé le projet remaniant les circonscriptions électorales par suite du dernier recensement.

La Commission du suffrage universel a été saisie également de la question du scrutin de liste.

M. L.-L. Klotz, député radical de la Somme, doit lui soumettre cet après-midi une proposition dont il a pris l'initiative et qui tend au rétablissement du scrutin de liste.

Cette proposition porte que dans chaque département il y aura un député par 20 000 électeurs inscrits et fraction de 20 000 inscrits, car la représentation est établie non plus d'après le nombre des habitants, mais d'après celui des électeurs inscrits.

Cette mesure a pour résultat d'augmenter de quatre ou cinq le nombre des députés dans la prochaine législature. Dans chaque département si le nombre des inscrits dépasse 100 000, on fera deux sections.

Le projet de M. Klotz institue le renouvellement partiel. Les députés seront élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Par mesure transitoire, la première série à nommer sera élue pour quatre ans et la seconde sera élue pour six ans.

Enfin le projet modifie la loi sur les candidatures multiples en décidant qu'on ne pourra être candidat dans plus de trois circonscriptions.

On assure que le gouvernement serait résolu à réclamer le maintien de la législation actuelle et qu'il s'opposerait au rétablissement du scrutin de liste.

On ne sait toutefois s'il est hostile à l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

On nous téléphone à 6 heures du soir :

La Commission du suffrage universel s'est montrée en majorité favorable au principe du scrutin de liste et du renouvellement partiel des Chambres.

Elle a décidé d'entendre le gouvernement dans une très prochaine séance.

On annonce la mort, à l'âge de 45 ans, de M. Etienne, baron de Canson, décédé au château de la Rivoire, à Vanosc, près d'Annonay (Ardèche).

Le défunt était le petit-fils de M. Barthélemy baron de Canson, qui fut membre de la Chambre des pairs sous Louis-Philippe, et le fils de M. Etienne, baron de Canson, inventeur de la turbine qui porte son nom, qui fut l'un des propriétaires et le principal administrateur des usines de papeteries de Vidalon-lez-Annonay, connues sous le nom de papeteries Canson et Montgolfier.

Il avait épousé Mlle Guigues de Champvans, fille d'un ancien représentant de l'Ain à l'Assemblée constituante de 1848-1849 et secrétaire de Lamartine, puis préfet du Gard de 1871 à 1876.

La Commission chargée d'étudier l'organisation à l'étranger d'une école de perfectionnement pour les jeunes ingénieurs et industriels s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Millerand, ministre du Commerce.

Après avoir entendu M. Millerand développer l'économie du projet et en préciser le but, la Commission a émis à l'unanimité un vote favorable au principe de la création d'une école de ce genre, et a résolu en outre que le premier groupement serait établi aux Etats-Unis pour l'étude, d'abord, de deux spécialités industrielles : la construction métallique et l'application de l'électricité.

La Commission s'est ensuite ajournée à samedi prochain.

Remiremont, 16 novembre. — La neige couvre les hauteurs environnant Remiremont.

La température, qui était très f[illegible] ces jours derniers, s'est radoucie sensiblement.